



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la Réglementation de Sécurité
Section ERP / Grands Rassemblements
Affaire suivie par : Séverine CATTEAU
03 21 21 20 61
pref-erp@pas-de-calais.gouv.fr

**Cabinet
Direction des sécurités**



Arras, le 29 janvier 2021

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Monsieur le Maire de FRÉVENT

BORDEREAU D'ENVOI

Intitulé des pièces	Nombre	Observations
<p>Commission d'Arrondissement de Sécurité d'ARRAS</p> <p>_____</p> <p>Dossier AT062.062.361.21.00001 Association funéraire de Frévent</p>		<p>Transmis en retour pour dossier incomplet:</p> <p>Afin d'instruire votre demande d'avis de la commission d'arrondissement de sécurité, je vous prie de bien vouloir compléter ce dossier de:</p> <ul style="list-style-type: none">- notice de sécurité (modèle proposé en annexe) <p>merci de me renvoyer le dossier complet pour saisine d'avis de commission sécurité incendie.</p>

Pour le préfet,
L'agent en charge des ERP pour
l'arrondissement d'Arras

Séverine CATTEAU



**PROJET DE CONSTRUCTION, D'EXTENSION,
D'AMENAGEMENT OU DE TRANSFORMATION
D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
(E.R.P.)**

NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE

IMPORTANT

- L'article R.123.2 du décret du 31 octobre 1973 (codifié sous les articles R.123.55, R.152.4 et R.152.5 du code de la construction et de l'habitation) précise : "Constituent des établissements recevant du public (E.R.P.) tous bâtiments, locaux ou enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payante ou non.
- Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises à quelque titre que ce soit, en plus du personnel.
- Conformément aux dispositions R.123.22, R.123.34 et R.123.35 du décret, tout projet de construction, d'extension, d'aménagement ou de transformation d'un E.R.P. , subordonné ou non à la délivrance d'un permis de construire, doit être soumis à l'avis de la commission compétente. Le dossier de présentation comportera obligatoirement une NOTICE DE SECURITE.

I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

NOM de l'établissement :

Adresse :

Code postal de la commune:

Exploitant :

Propriétaire :

Activités :

Numéro de téléphone du maitre d'ouvrage:

Présentation sommaire du projet :

S'il s'agit d'un bâtiment existant
Indiquer le nom de l'ancienne activité :

CLASSEMENT proposé :

Type :
Catégorie :

Le projet est-il suivi par un organisme agréé : oui
(Obligatoire pour les Ets du 1^{er} groupe et les 5^{ème} catégorie avec locaux à sommeil)
: non

Effectif :
personnel :
public :
total :

Nom de l'O.A. :

II - IMPLANTATION DE L'ETABLISSEMENT (articles C.O)

Nombre de façades accessibles : (par voies publiques, privées ou espaces libres) :

Largeur des voies :

Largeur utilisable :

Isolément par rapport au tiers

avec tiers en vis à vis (distance) :

nature des tiers :

avec tiers contigus (degré CF des parois) :

nature des tiers :

avec tiers superposés (degré CF du plancher) :

nature des tiers :

III - CONSTRUCTION (articles C.O)		
ELEMENTS DE CONSTRUCTION	MATERIAUX	RESISTANCE AU FEU
Éléments porteurs ou autoporteurs		
Façades		
Isolation		
Charpente		
Couverture		
Planchers		

IV - DISTRIBUTION (articles C.O)		
Cloisonnement traditionnel <input type="checkbox"/>	Secteurs <input type="checkbox"/>	Compartiments <input type="checkbox"/>
ELEMENTS DE CONSTRUCTION	MATERIAUX	RESISTANCE AU FEU
Cloison de distribution		
Cloison des locaux à risques		
Portes des locaux à risques		
Portes des locaux à sommeil		
Portes de recoupement et d'escaliers encloisonnés		

V - DEGAGEMENTS (articles C.O)		
<u>Locaux accessibles au public situés au rez-de-chaussée :</u>		
nombre d'issues et largeur par issue :		
largeur totale des sorties (exprimée en unités de passage) :		
<u>Locaux accessibles au public situés en sous-sol ou en étage :</u>		
nombre d'escalier et largeur par escalier - encloisonnés :		non encloisonnés :
largeur totale des escaliers (exprimée en unités de passage) :		

VI - ESPACES D'ATTENTE SECURISES A CHAQUE NIVEAU (à indiquer sur les plans)

Solution retenue	Nombre	Surface	Moyen d'appel
Local protégé			
Concept de secteur			
Surface des paliers encloisonnés augmentée			
Espace à l'air libre			
Principe des articles AS4 et AS5			

VII - AMENAGEMENT (articles AM)		
ELEMENTS DE CONSTRUCTION	MATERIAUX	REACTION AU FEU
Revêtements de sol		
Revêtements muraux		
Plafonds et faux plafonds		
Mobiliers / Décoration		

VIII - DESENFUMAGE (articles CO/DF et instruction technique n° 246)

LOCAUX	SUFACE PLANCHER	SURF. UNIT EXUTOIRE	NOMBRE EXUTOIRE	TOTAL DF	TYPE (1) DF	TYPE (2) DECLENCHEMENT
CIRCULATIONS HORIZONTALES						
ESCALIERS ENCLOISONNÉS						
LOCAUX TECHNIQUES						
RÉSERVES						
SALLES ACCESSIBLES AU PUBLIC						
ESPACES SECURISES						
(1) Mec = Mécanique / Nat = Naturel (2) Man = Manuel / Auto = Automatique			Emplacement des Commandes de désenfumage			

IX - ELECTRICITE - ECLAIRAGE (Articles EL / EC)

Norme de conformité de l'installation électrique :

Eclairage

<u>de sécurité :</u>	Fonction	→ Evacuation	<input type="checkbox"/>	Ambiance - anti panique	<input type="checkbox"/>
	Conception	→ Source centralisée	<input type="checkbox"/>	Blocs autonomes	<input type="checkbox"/>
		→ Groupe de remplacement	<input type="checkbox"/>	Blocs autonomes pour habitation	<input type="checkbox"/>

X - CHAUFFAGE (Articles CH)

Mode de chauffage ou de conditionnement d'air :

Emplacement des organes de sécurité :

Puissance de la chaudière : Kw

Parois du local chaufferie :

Ventilations haute et basse section : Cm²

Accès :

Stockage combustible :

MODE :	
LIEU :	
VOLUME :	
Hydrocarbure liquide	<input type="checkbox"/>
Hydrocarbures gazeux	<input type="checkbox"/>

XI - INSTALLATIONS GAZ COMBUSTIBLES (articles GZ)

Nature du gaz :

Nature et puissance des appareils :

Emplacement des organes de sécurité :

Stockage combustible : Mode :
Lieu :
Volume :

Installation de gaz médicaux

XII - GRANDES CUISINES

Office	<input type="checkbox"/>
Office de remise en température	<input type="checkbox"/>
Ilot de cuisson	<input type="checkbox"/>
Grande cuisine ouverte	<input type="checkbox"/>
Grande cuisine isolée	<input type="checkbox"/>
Ventilateurs d'extraction 400 °	<input type="checkbox"/>
Puissance totale des appareils :	Kw

